

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur la signature d'une convention de prestations de service de déchetterie « mobile » entre la ville d'Autun et VIE DE QUARTIERS

N° 075/2026 - DST

Le Maire de la Ville d'Autun,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- Vu** l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60.000 € HT ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 1er avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté du Maire n°183/2026 du 03 avril 2026, rendu exécutoire le 07 avril 2026, portant délégation de fonctions, subdélégation d'attribution et de signatures à Mme Cathy NICOLAO ;
- Vu** la convention jointe ;

DECISION

Article 1^{er} : AUTORISE, la signature de la convention de réalisation de prestations de service déchetterie « mobile » entre la ville d'Autun et l'opérateur d'insertion sociale VIE DE QUARTIERS dont le siège est situé 4 rue Henri Dunant à AUTUN.

Article 2 : DIT que, dans le cadre des missions de propreté et de salubrité publique, cette prestation consiste en la mise en place d'un camion benne et d'un agent par l'opérateur VIE DE QUARTIER afin d'organiser des points de collectes en zones pavillonnaires pour les déchets de type encombrants suivant des fréquences et des lieux définis dans cinq quartiers d'Autun à compter du 20 avril 2026 pour une durée d'un an.

Article 3 : PRECISE que le coût de cette prestation s'élève à 7 560,00 €

Article 4 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 17 avril 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,



Cathy NICOLAO-VERDENEI

Première Adjointe chargée des affaires générales,
des ressources humaines, des grands projets
urbains, de la vie associative, de l'événementiel et
de la communication